

Parc provincial de Saint-Malo

Plan de gestion



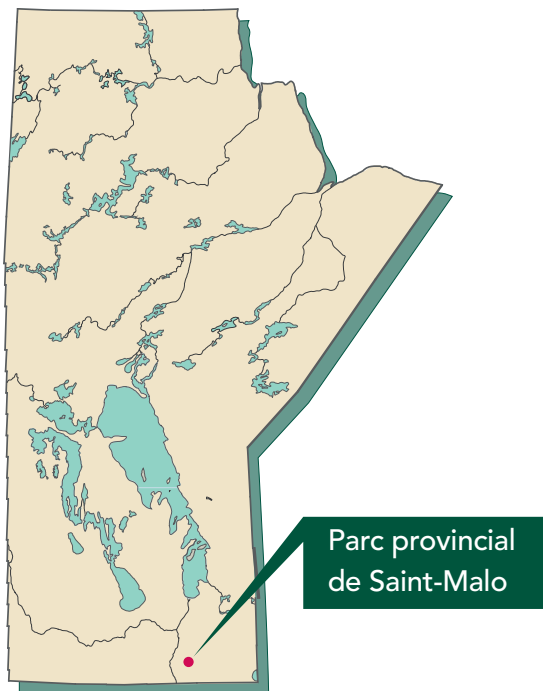
Table des matières

1. Introduction	3
2. Histoire du parc.....	4
3. Attributs du parc.....	4
3.1 Naturels	4
3.2 Récréatifs.....	5
3.3 Culturels et patrimoniaux	6
3.4 Autres caractéristiques	6
4. Cadre de gestion du parc	
4.1 Classification du parc.....	8
4.2 Objet du parc	8
4.3 Catégories d'utilisation des terres.....	8
5. Lignes directrices pour la gestion du parc.....	9
5.1 Nature	9
5.2 Loisirs	9
Annexe	10
A. Classification des parcs et catégories d'utilisation des terres	
Bibliographie	11



Ce plan de gestion du parc provincial de Saint-Malo a été préparé en consultation avec les utilisateurs du parc en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux*.

Conservation et Gestion des ressources hydriques
Manitoba Direction des parcs et réserves naturelles
Décembre 2012



1. Introduction

La *Loi sur les parcs provinciaux* (1993) décrète qu'un plan de gestion doit être préparé pour chaque parc provincial. Un plan de gestion établit l'orientation à long terme du parc et les lignes directrices pour la protection des ressources, ainsi que pour l'usage et l'aménagement du parc. Le plan de gestion du parc provincial de Saint-Malo est fondé sur le rôle qu'il joue dans le réseau des parcs du Manitoba et sur la participation de ceux qui utilisent et aiment le parc. Le plan de gestion doit être utilisé conjointement avec les directives, les règlements et les autres lois et politiques ministérielles et gouvernementales qui régissent le parc.

La préparation du présent plan de gestion et la coordination du processus de participation du public a incombé à une équipe regroupant des employés de la Direction des parcs et réserves naturelles, des employés du bureau régional de Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba et un consultant embauché à contrat pour travailler sur le projet. La préparation du plan de gestion s'est faite en plusieurs étapes. La première étape a été d'examiner le fonctionnement actuel du parc, ses attributs et l'historique de son utilisation. L'information ainsi recueillie a servi à préparer une ébauche de plan. Le public a ensuite été invité à faire des commentaires au sujet de cette ébauche. Faire participer les usagers du parc a été un aspect important de la préparation du plan de gestion. Les commentaires et suggestions du public ont surtout été recueillis sur le site Web de Parcs Manitoba mais aussi lors d'une journée portes ouvertes au parc en juillet 2012 et dans le cadre de réunions et de discussions avec les usagers du parc. Une fois les consultations publiques achevées, en août 2012, le plan a été finalisé en fonction des objectifs établis et de toutes autres données reçues dans le cadre du processus de consultation.

Ce plan de gestion guidera le travail du ministère de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques au cours des 10 à 15 prochaines années. Dans ce contexte, le plan sera utilisé et revu de manière constante. Si une mise à jour ou une nouvelle direction s'avéraient nécessaires à propos de n'importe quel point décrit dans ce plan de gestion, un processus public de révision et d'actualisation du plan serait entrepris.

Les droits issus de traités et les droits ancestraux des peuples autochtones d'utiliser le parc provincial de Saint-Malo et de s'y adonner à leurs activités traditionnelles sont reconnus et respectés dans le contexte de ce plan de gestion.

2. Histoire du parc

Le parc provincial de Saint-Malo est un lieu de loisirs populaire depuis de nombreuses années. Le parc est situé sur un réservoir appelé le lac Saint-Malo, qui a résulté de la construction du barrage de la rivière aux Rats en 1959 par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. La rivière aux Rats se jette dans le réservoir au sud-est et en ressort du côté ouest pour se diriger vers la rivière Rouge. Le barrage a été construit pour réguler le débit de la rivière et assurer l'approvisionnement en eau des collectivités des environs. Le réservoir qui en a résulté offre l'avantage additionnel d'être un « lac » qui peut être utilisé à des fins récréatives. La construction du barrage a mené à la désignation du parc provincial de Saint-Malo sur la rive nord du réservoir en 1961.

3. Attributs du parc

Le parc provincial de Saint-Malo est à environ 50 kilomètres au sud de Winnipeg, près du village de Saint-Malo. Sa superficie est de 148,35 hectares (environ 1,5 kilomètre carré). Bien que le parc soit situé sur des terres bordant le lac Saint-Malo, le lac ne fait pas partie du parc. Le personnel du parc effectue néanmoins des activités d'entretien afin d'enlever les mauvaises herbes qui envahissent les aires de baignade désignées du lac.

3.1 Naturels

Le parc provincial de Saint-Malo est situé à la limite est de la région naturelle de la prairie d'herbes hautes du Manitoba. Le paysage du parc est une combinaison de forêts de trembles et de chênes, et de vestiges de la prairie d'herbes hautes indigène. Les principales espèces d'arbres sont le tremble, le chêne à gros fruits et le peuplier baumier. Ils poussent en compagnie de diverses espèces d'arbustes tels que le cornouiller, l'herbe à puce, la violette de Rafinesque, la violette trilobée, le noisetier d'Amérique et l'aubépine. Vers la fin de l'été, les amateurs de baies peuvent se régaler de prunes sauvages, de cerises de Virginie et de baies d'amélanchier.

Le parc provincial de Saint-Malo offre un habitat à l'aster soyeux, une espèce désignée menacée par la *Loi sur les espèces en voie de disparition* (Manitoba, 1990) et par la *Loi sur les espèces en péril* (Canada, 2002) (Centre de données sur la conservation, 2012). On y trouve aussi d'autres fleurs uniques comme des cypripèdes et d'autres orchidées. L'été, on peut y voir des fleurs sauvages des prairies, entre autres des boutons d'or, des renoncules, des violettes et des benoîtes à trois fleurs. Des travaux ont été entrepris en vue de préserver l'aire de prairie d'herbes hautes restante. On a brûlé la prairie pour imiter les feux de friches qui faisaient autrefois partie de l'écologie normale de la prairie.

L'euphorbe érule est une mauvaise herbe envahissante qui a été trouvée dans le parc et qui pourrait être néfaste pour les plantes indigènes du parc.

Le parc abrite une variété d'espèces d'oiseaux, y compris des buses à queue rousse, des petites buses et des éperviers de Cooper, ainsi que des viréos aux yeux rouges et d'autres oiseaux chanteurs. Du printemps jusqu'au début de l'été, on peut y entendre les battements de la gélinotte huppée mâle qui cherche à attirer les femelles. L'été, le parc sert aussi d'habitat pour les chauves-souris et les tortues hargneuses.



3.2 Récréatifs

Les visiteurs du parc provincial de Saint-Malo peuvent choisir entre une variété d'activités récréatives y compris baignade, bain de soleil, pêche, canot, kayak, planche à voile, randonnée pédestre, cyclisme et participation à des activités d'interprétation. Le parc propose une gamme d'activités récréatives qui offrent un niveau élevé de service et de commodité. Des emplacements de camping aménagés, des plages et des aires d'utilisation diurne donnent au parc une apparence naturelle, mais légèrement modifiée. La *Loi sur la marine marchande du Canada* (2001) interdit les bateaux à moteur sur le réservoir, assurant aux amateurs de canot et de planche à voile des eaux calmes et une atmosphère de paix et de quiétude que l'on ne trouve pas sur de nombreux autres lacs achalandés.

Les installations du parc comprennent un terrain de camping, deux plages non surveillées, des terrains de volleyball de plage, des abris pour pique-nique, des sentiers, une cantine et un minigolf exploités par des intérêts privés, des terrains de jeu, un quai et une rampe de mise à l'eau, et des toilettes (modernes et non modernes). Le camping est un des plus grands du réseau des parcs provinciaux et comporte des emplacements nichés dans la zone boisée du parc ainsi que d'autres le long de la rive du réservoir. Le parc compte des emplacements de camping saisonniers et d'autres qui peuvent être réservés par nuitée, de même que trois petites aires de camping de groupe. Au total, il y a environ 450 emplacements de camping, certains rudimentaires et d'autres avec électricité. Le camping est ouvert de la mi-mai au début septembre et a un taux d'occupation élevé. Sur le plan du nombre de visites, le camping du parc de Saint-Malo est au deuxième rang des plus occupés du réseau des parcs provinciaux, accueillant presque 200 000 visiteurs par année en moyenne.

Les sentiers du parc sont populaires auprès des randonneurs et des cyclistes l'été. Ils conviennent pour les novices et les familles. Le sentier autoguidé de la forêt-parc d'herbes hautes, long de 1,6 kilomètre, a ouvert en 2004 et permet aux usagers du parc d'explorer la forêt de trembles et de chênes ainsi que les vestiges de la prairie d'herbes hautes. Le Sentier transcanadien traverse aussi le parc, d'est en ouest. La portion du Sentier qui traverse le parc a été développée en coopération avec la Manitoba Recreational Trails Association et la Crow Wing Trail Association Chemin Saint-Paul.

Le parc provincial de Saint-Malo offre un programme d'interprétation depuis l'année 2000. Le programme, qui comprend des causeries autour de feux de camp, des randonnées guidées et des programmes dans l'amphithéâtre, donne aux visiteurs la chance de découvrir l'histoire naturelle et culturelle du parc. Les programmes sont animés par des interprètes et sont offerts au public, ainsi qu'aux groupes scolaires.

3.3 Culturels et patrimoniaux

L'histoire du parc provincial de Saint-Malo est associée à l'arrivée des Canadiens français qui se sont installés dans la région de Saint-Malo dans les années 1870 et y ont fondé des collectivités qui continuent de prospérer encore aujourd'hui. Le lac Saint-Malo, le réservoir près duquel le parc est situé, a été produit par la construction du barrage de la rivière aux Rats, un ouvrage en remblai de plus de 450 mètres de long, d'une hauteur maximum d'environ 13 mètres et large d'environ six mètres sur le dessus. Aujourd'hui, les visiteurs du parc peuvent aller voir le barrage et la digue qui l'accompagne. Des panneaux d'interprétation érigés à proximité donnent de l'information sur l'histoire de l'ouvrage.

3.4 Autres caractéristiques

Saint-Malo est un parc bilingue où les services sont offerts en anglais et en français.

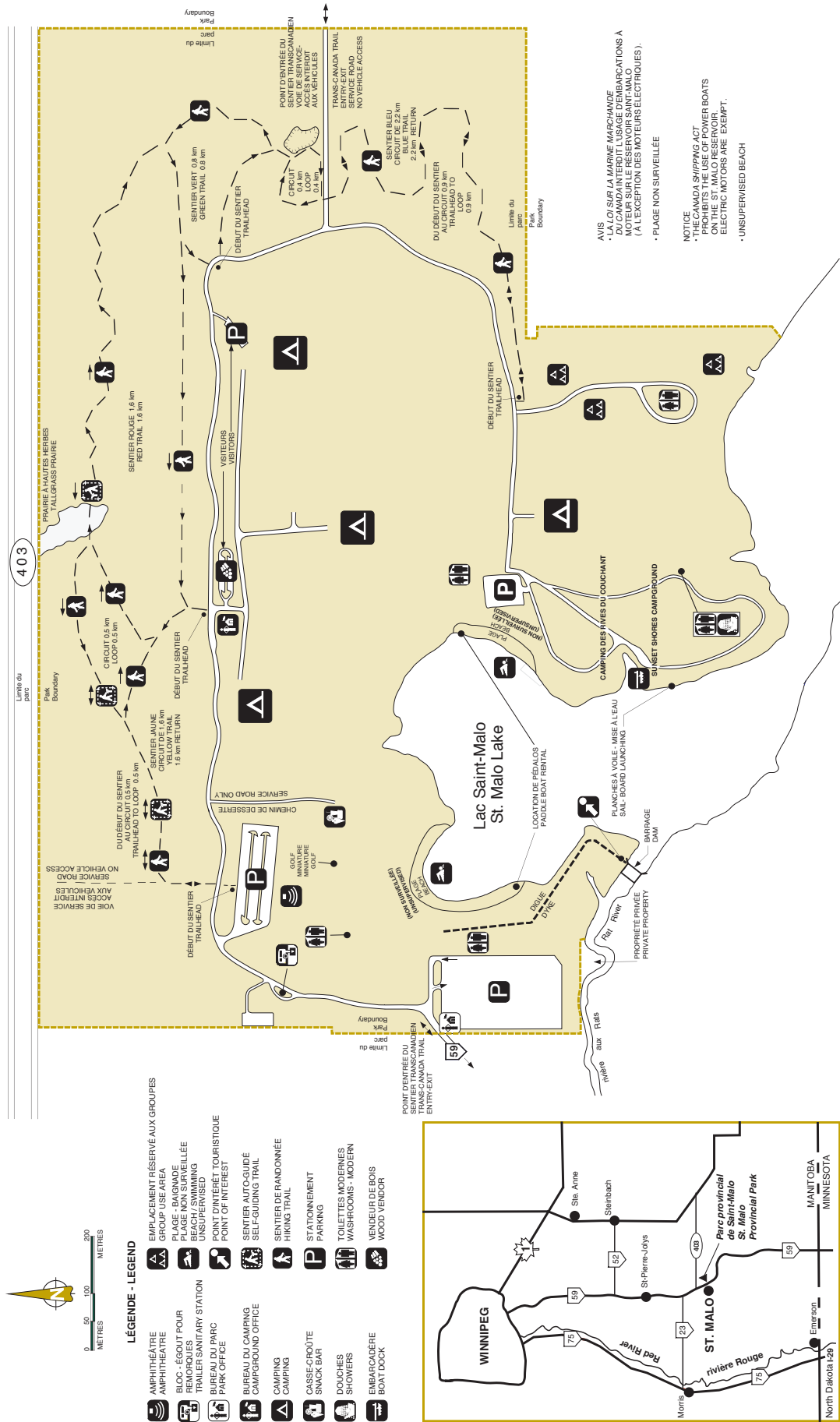
Quelques commerces variés proposent leurs services aux visiteurs du parc. Trois entreprises exercent leurs activités dans le parc en vertu de baux distincts. Un des baux permet l'exploitation de la cantine et du minigolf qui sont situés au nord de la plage principale, aménagée du côté nord-ouest du lac; un deuxième vise une entreprise de bois de feu; et le troisième a été conclu avec une entreprise de location d'équipement pour sports nautiques, où les usagers du parc peuvent louer des bateaux non motorisés tels que canots et pédalos, et qui est située entre la plage principale et la digue.

Les Amis du Parc provincial de Saint-Malo est une organisation sans but lucratif qui travaille en partenariat avec le Manitoba en vertu d'une entente de coopération continue. Selon son énoncé de mission, le groupe préconise la conservation, l'amélioration ainsi que la préservation écologique du parc provincial de Saint-Malo au profit du parc et de ses usagers.

Le parc provincial de Saint-Malo est aussi utilisé pour divers événements spéciaux. Des compétitions sportives nationales et provinciales, telles que courses de vélo et triatlons, et des manifestations régionales et locales, telles que le Festival des Amis de Saint-Malo qui y est tenu chaque hiver, en sont quelques exemples.

Les voies d'accès principales au parc sont limitées au chemin d'accès qui le relie à la route 59 et au Sentier transcanadien, à sa bordure est. Au fil des années, les terres privées qui entourent le parc ont été aménagées de diverses façons, créant une pression d'aménager d'autres points d'accès au parc.

Parc provincial de Saint-Malo/Saint Malo Provincial Park



AVIS

- ALCOOL ET LA MARCHANDISE D'ALCOOL NE SONT PAS PERMIS DANS LE PARC PROVINCIAL DE SAINT-MALO (À L'EXCEPTION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES).
- PLAGE NON SURVEILLÉE

NOTICE

- ALCOHOL AND LIQUOR ARE PROHIBITED IN THE ST. MALO RESERVOIR. ELECTRIC MOTORS ARE EXEMPT.
- UNSUPERVISED BEACH

4. Cadre de gestion du parc

4.1 Classification du parc

Le réseau des parcs provinciaux du Manitoba comporte près de 100 différents parcs et réserves de parc. Chacun joue un rôle dans la conservation des écosystèmes, la préservation des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales, et l'offre d'expériences récréatives et éducationnelles de plein air. Vous trouverez la description des classifications à l'annexe A.

Le parc provincial de Saint-Malo est classifié comme un parc de loisirs. L'objet principal d'un parc de loisirs, selon la *Loi sur les parcs provinciaux (1993)*, est d'offrir des activités de loisirs.



4.2 Objet du parc

Le réseau des parcs provinciaux du Manitoba a été établi en vue de conserver les écosystèmes et de maintenir la biodiversité, de préserver les ressources naturelles, culturelles et patrimoniales uniques et représentatives, et d'offrir des activités récréatives et éducationnelles dans un milieu naturel. Dans ce cadre global, chaque parc contribue à sa façon à l'objectif d'ensemble du réseau des parcs provinciaux.

Selon le document *A System Plan for Manitoba's Provincial Parks (1997)*, l'objet du parc provincial de Saint-Malo est d'offrir des possibilités et des expériences de loisirs de plein air dans un milieu naturel dans le sud-est du Manitoba.

Le parc doit fournir :

- un terrain de camping avec services et des aires de pique-nique;
- une plage et des possibilités de baignade;
- une aire d'utilisation diurne capable d'accueillir de grands groupes;
- des programmes d'interprétation qui comprennent des feux de camp, des randonnées pédestres guidées, du théâtre en plein air et des programmes pour la famille et les enfants mettant en lumière l'histoire naturelle et culturelle du parc.

4.3 Catégories d'utilisation des terres

Les catégories d'utilisation des terres indiquent les attributs importants de vastes zones à l'intérieur des parcs provinciaux. Les zones peuvent être classées dans la catégorie des terres sauvages, des terres reculées, des terres destinées à la gestion des ressources, des terres destinées au développement des loisirs, des terres du patrimoine ou des terres d'accès. Vous trouverez la description des catégories à l'annexe A.

Toutes les terres qui forment le parc provincial de Saint-Malo ont été classées dans la catégorie des terres destinées au développement des loisirs. L'objet principal de cette catégorie est de favoriser les aménagements récréatifs.

5. Lignes directrices pour la gestion du parc

Les lignes directrices suivantes orienteront les mesures de gestion du parc provincial de Saint-Malo.

5.1 Nature

1. L'apparence naturelle du parc sera maintenue.
 2. La valeur écologique des parties non aménagées du parc sera maintenue et ces parties ne feront pas l'objet d'un développement, sauf le nécessaire requis pour répondre à des besoins opérationnels ou pour des raisons de sécurité.
 3. Si l'on trouve des espèces préoccupantes (du point de vue de leur conservation) dans le parc, les effets néfastes associés à l'utilisation du parc doivent être réduits le plus possible ou évités.
 4. Le site de la prairie d'herbes hautes sera géré de manière à maintenir la santé et l'étendue de la prairie et à prévenir l'envahissement par la végétation ligneuse avoisinante. Aucun autre développement ne sera permis dans le site de la prairie d'herbes hautes.
 5. Le ministère de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques travaillera en partenariat avec d'autres organismes et administrations afin d'aider à maintenir la qualité de l'eau du lac Saint-Malo.
3. Le réseau de sentiers du parc sera géré pour permettre les activités comme la randonnée pédestre et le vélo au niveau débutant;
 4. Des renseignements interprétatifs qui reflètent les valeurs naturelles, culturelles et historiques du parc seront transmis au moyen de programmes et panneaux d'interprétation, et d'autres moyens.
 5. Les limites du parc seront gérées de manière à maintenir une séparation adéquate entre les installations du parc et les terres adjacentes. Les points d'accès situés sur le périmètre du parc seront désignés afin de faciliter l'entrée aux véhicules non motorisés et aux piétons. Les points d'accès non autorisés seront fermés.
 6. L'expansion des services commerciaux dans le parc sera limitée aux sites commerciaux actuels. Aucun nouvel emplacement ne sera affecté à l'aménagement commercial.
 7. Le Manitoba travaillera avec Les Amis de Saint-Malo et d'autres partenaires et parties intéressées pour mener à bien des projets qui sont compatibles avec l'objet du parc.

5.2 Loisirs

1. L'étendue géographique actuelle de l'aménagement récréatif dans le parc sera maintenue. L'usage du parc se concentrera principalement sur l'exploitation d'un grand terrain de camping offrant divers services.
2. Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba travaillera avec Infrastructure et Transports Manitoba afin de garantir la sécurité du public aux alentours du déversoir.



Annexe A – Classification des parcs et catégories d'utilisation des terres

Classification des parcs

Conformément au paragraphe 7(2) de la *Loi sur les parcs provinciaux* (1993), tous les parcs provinciaux sont classifiés comme étant de l'un des types suivants :

- (a) un parc sauvage, si la désignation a pour but principal de préserver des territoires représentatifs faisant partie d'une région naturelle;
- (b) un parc naturel, si la désignation a pour but principal de préserver des territoires faisant partie d'une région naturelle et de permettre différentes possibilités dans le domaine des loisirs ainsi que diverses utilisations des ressources;
- (c) un parc de loisirs, si la désignation a pour but principal d'offrir des activités de loisirs;
- (d) un parc du patrimoine, si la désignation a pour but principal de préserver une zone de terre où l'on trouve une ou des ressources ayant une valeur culturelle ou patrimoniale;
- (e) tout autre type de parc provincial que le règlement peut préciser.

Catégories d'utilisation des terres

Conformément au paragraphe 7(3) de la *Loi sur les parcs provinciaux* (1993), tous les parcs provinciaux sont classés dans une ou plusieurs des catégories d'utilisation des terres suivantes :

- (a) a catégorie des terres sauvages, si la classification a pour but principal de garder intacts des paysages naturels représentatifs ou uniques et d'offrir des activités de loisirs qui dépendent d'un environnement parfait;
- (b) la catégorie des terres reculées, si la classification a pour but principal de protéger des types de paysages naturels et d'offrir des installations et des sentiers de base pour des loisirs axés sur la nature et ayant lieu dans un environnement en grande partie intact;
- (c) la catégorie des terres destinées à la gestion des ressources, si la classification a pour but principal de permettre la mise en valeur ou l'extraction de ressources commerciales d'une manière qui ne compromet pas le but principal de la classification du parc;
- (d) la catégorie des terres destinées au développement des loisirs, si la classification a pour but principal de faciliter le développement d'activités de loisirs;
- (e) la catégorie des terres du patrimoine, si la classification a pour but principal de protéger un site unique ou représentatif où l'on trouve une ou des ressources ayant une valeur culturelle ou patrimoniale;
- (f) la catégorie des terres d'accès, si la classification a pour but principal d'offrir un point ou une voie d'accès à un parc provincial ou un emplacement pour un pavillon et des installations connexes;
- (g) toute autre catégorie que le règlement peut préciser.

Bibliographie

Centre de données sur la conservation du Manitoba. Communications personnelles. 2012.

Ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba. *St. Malo Reservoir Operation Study*. 1960.

Ressources naturelles Manitoba. *Le plan du réseau des parcs provinciaux du Manitoba*. 1997.

Loi sur les parcs provinciaux. CPLM, c. P20. 1993.

